

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 23 mars 2018</b>	<b>N° 2018-144</b>

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25  
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40  
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35  
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 mars 2018</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale RH et administration générale  <b>Service prévention, social et qualité de vie au travail</b>	<b><i>N° 2018-144</i></b>

---

**Association du comité des œuvres sociales des municipaux de Bordeaux (ACOSMB) - Mise à disposition de deux agents en 2018 - Décision - Autorisation de signature**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association du comité des œuvres sociales des municipaux de Bordeaux (ACOSMB) s'assigne au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 la réalisation de prestations à caractère social et familial en faveur des agents municipaux et retraités (pour ces derniers ayant des enfants à charge) de la ville de Bordeaux, notamment les prestations en matière d'aide aux vacances, prime de naissance et de mariage, arbre de Noël des enfants du personnel.

La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, dans le cadre de l'aide à caractère social qu'elles apportent à leurs agents, soutiennent financièrement et matériellement l'action de cette association, au moyen d'une subvention du Conseil municipal de la ville de Bordeaux à l'association et au moyen de la mise à disposition de deux agents métropolitains par leur employeur Bordeaux Métropole, auprès de l'association, les flux financiers entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole étant réglés par la convention d'engagement entre ces deux entités.

La présente délibération vise donc à autoriser la mise à disposition de deux agents, à 100% de son temps de travail pour le premier et 50% pour le second.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération n° D-2018/70 en date du Conseil municipal de la ville de Bordeaux du 26 mars 2018 validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la ville de Bordeaux en faveur de ses agents et la convention d'objectifs et de moyens afférente pour l'année 2018,

**VU** la convention d'engagement intervenue entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, fixant les flux financiers entre les deux entités,

**CONSIDERANT** que les deux agents de la ville de Bordeaux, respectivement mis à disposition de l'ACOSMB pour 100% et 50% de leur temps de travail, sont désormais agents du service commun ressources humaines rattaché à Bordeaux Métropole, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'Association du comité des œuvres sociales des municipaux de Bordeaux au titre de l'année 2018 la convention de mise à disposition de 2 agents de Bordeaux Métropole en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Article 2** : de fixer à 100% la quotité de temps de travail mis à disposition pour un agent et à 50% pour l'autre agent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>11 AVRIL 2018</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>11 AVRIL 2018</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON